

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

MARDI, 17 avril 1934.

La séance est ouverte à trois heures.

LES LOTERIES DITES SWEEPSTAKES POUR HOPITAUX

M. J. A. FRASER (Cariboo) propose la première lecture du projet de loi (bill n° 56), émanant du Sénat, et concernant les loteries, dites "sweepstakes", pour hôpitaux.

Des MEMBRES: Expliquez-vous.

M. FRASER: Etant donné la déclaration faite hier par le premier ministre, il n'est guère nécessaire, je crois, d'expliquer la portée du présent bill. Il s'agit de la même mesure pour ainsi dire qui a été soumise à la Chambre des communes, l'année dernière et vu que nous aurons l'occasion de la discuter à fond, je doute fort qu'il soit nécessaire de donner de plus amples explications pour l'instant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE FLEUVE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je désire poser une question au premier ministre. Vu les difficultés que l'on éprouve à traverser le fleuve Fraser de New-Westminster et en aval, et aussi les nombreuses dépêches qu'ont publiées les journaux, je désire savoir si le Gouvernement a mis à l'étude la question de savoir s'il est à propos de construire un pont sur le fleuve Fraser sous le régime du programme de travaux publics qu'il a l'intention d'inaugurer?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Au meilleur de mes souvenirs, la question n'a pas été mise sur le tapis. Le ministère a reçu des observations concernant les chartes que détiennent des particuliers et leur permettant de construire des ponts sur le Fraser; de plus, depuis l'avènement d'un nouveau régime en Colombie-Anglaise, j'ai lieu de croire qu'une certaine mesure ayant

trait à cette question a été adoptée. Le Gouvernement, autant que je puis m'en rappeler, n'a pas reçu d'autre correspondance, sauf celle dont j'ai parlé. Je vais me renseigner et, s'il y a du nouveau, je le ferai savoir à l'honorable député.

PRIVILEGE—L'HONORABLE M. GUTHRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Je prends la parole sur une question de privilège, monsieur l'Orateur. En me reportant au compte rendu du hansard d'hier, je constate que, lorsque le vote a été pris sur l'amendement proposé au bill pour l'allègement du chômage, mon nom est inscrit dans la liste des députés qui ont voté contre l'amendement. Un peu plus tard, lorsque la motion relative à la 3^e lecture du projet de loi fut mise aux voix, je me suis assurément levé de mon sière et j'ai voté; mon nom fut appelé par le greffier adjoint, mais il n'apparaît ni dans la liste du scrutin ni dans la liste de ceux qui ont pairé. Je tiens à faire rectifier l'erreur, monsieur l'Orateur, puisque j'ai certainement voté à l'appui de la 3^e lecture du bill.

Puis-je ajouter que je ne blâme nullement ni le greffier adjoint ni le greffier de la Chambre pour ce qui est de cette omission. Au moment du vote, les conversations étaient tellement générales dans la salle des délibérations, et peut-être aussi le désordre, qu'il peut très bien se faire que mon nom ait été appelé par le greffier adjoint et que le greffier ne l'ait pas entendu.

Mon vieil ami de Bonaventure (M. Marcell) n'hésitera pas, je le crois, à corroborer mes paroles si je fais observer que jadis, à l'époque où nous étions des nouveaux venus dans cette Chambre, la mise aux voix d'une proposition se faisait d'une manière très digne et très solennelle. Du moment que les whips rentraient dans la salle des délibérations, les portes étaient fermées et personne n'avait la permission d'entrer ou de sortir; sous peine d'essuyer de sévères rebuffades, personne